

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > DE - Infirmier

DE - Infirmier

Code de la fiche :
RNCP39923

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche

? Aide en ligne

🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 6



Code(s) NSF

331t : Diagnostic, prescription, application des soins



Formacode(s)

43448 : Infirmier



Date de début des
parcours certifiants

01-01-2025



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-12-2029

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé de la santé	-	-	-
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION	13001653800014	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

Activités visées :

Les activités principales de l'infirmier sont :

- L'observation et le recueil de données cliniques
- Les soins de confort et de bien être
- L'information et l'éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- La surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Les soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- La coordination et organisation des activités et des soins - Le contrôle et la gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- La formation et l'information de nouveaux personnels et de stagiaires
- La veille professionnelle et la recherche

Compétences attestées :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique
- Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins...)
- Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution
- Conduire un entretien de recueil de données
- Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé
- Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives
- Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires
- Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

- Elaborer un projet de soins infirmiers dans un contexte de pluriprofessionnalité
- Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations
- Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité et de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...)
- Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes
- Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien
- Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins
- Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants
- Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et interprofessionnelles (transmission, staff professionnel...)
- Evaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires

3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

- Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage
- Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps
- Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins
- Adapter et sécuriser l'environnement de la personne
- Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique
- Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins

4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste
- Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène, et d'asepsie
- Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et la continuité des traitements
- Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne
- Initier et adapter l'administration des antalgiques et réaliser la vaccination antigrippale
- Conduire une relation d'aide thérapeutique
- Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutiques
- Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne
- Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique
- Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonne pratique
- Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées
- Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions...)

5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique
- Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement
- Accompagner une personne dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de la population ciblée
- Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives
- Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique
- Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne.
- Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte
- Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication
- Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique
- Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement
- Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité
- Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées

7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle
- Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels
- Evaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques
- Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux et identifier toute non-conformité
- Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique

8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles
- Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement
- Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées
- Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles
- Choisir des méthodes et outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre
- Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication écrite ou orale

9. Organiser et coordonner les interventions soignantes

- Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif ...)
- Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences
- Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité ;
- Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile
- Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale
- Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins ;
- Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes
- Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral

10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

- Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants
- Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage
- Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration
- Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique
- Animer des réflexions sur la santé et l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites et/ou orales, des épreuves pratiques, des études de cas, des analyses de situation sur dossier écrit et/ou oral.

Le diplôme d'Etat d'infirmier délivré par le ministère chargé de la santé s'acquiert par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

1° 120 crédits européens pour les unités d'enseignement ;

2° 60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;

3° Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

Blocs de compétences

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Cette certification professionnelle permet l'accès à une profession réglementée. En conséquence, celle-ci ne propose pas de blocs de compétences ni de correspondance. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles. Les lieux d'exercice sont très variés : établissements de santé publics ou privés, domicile, santé publique, médecine scolaire, médecine au travail, humanitaire, etc....

Type d'emplois accessibles :

Ce diplôme permet d'exercer la profession d'infirmier.

Code(s) ROME :

J1506 - Soins infirmiers généralistes

Références juridiques des réglementations d'activité :

Code de la santé publique

Exercice : L 4311-1 à L 4311-29 ; R 4311-1 à R 4311- 41

Formation : D. 4311-16 à D 4311-23

Ordre professionnel : L 4312-1 à L 4312-8

Règles professionnelles : R.4312-1 à 4312-49

Discipline professionnelle : L 4314-1 à L 4314-7 ;

Profession réglementée par la directive Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles: formation obligatoire, pas de VAE

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;

2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DE infirmier.

(Article 2 de l'arrêté du 31.07.2009)

Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

(Article 7bis de l'arrêté du 31.07.2009)

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Lorsqu'il existe, le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional ; - Deux directeurs d'institut de formation en soins infirmiers ; - Un directeur de soins titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier ; - Deux enseignants d'instituts de formation en soins infirmiers ; - Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité ; - Un médecin participant à la formation des étudiants ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation.	-
En contrat d'apprentissage	X		- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Lorsqu'il existe, le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional ; - Deux directeurs d'institut de formation en soins infirmiers ; - Un directeur de soins titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier ; - Deux enseignants d'instituts de formation en soins infirmiers ; - Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité ; - Un médecin participant à la formation des étudiants ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation.	-
Après un parcours de formation continue	X		- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Lorsqu'il existe, le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional ;	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			- Deux directeurs d'institut de formation en soins infirmiers ; - Un directeur de soins titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier ; - Deux enseignants d'instituts de formation en soins infirmiers ; - Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité ; - Un médecin participant à la formation des étudiants ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation.	
En contrat de professionnalisation	X		- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Lorsqu'il existe, le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional ; - Deux directeurs d'institut de formation en soins infirmiers ; - Un directeur de soins titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier ; - Deux enseignants d'instituts de formation en soins infirmiers ; - Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité ; - Un médecin participant à la formation des étudiants ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation.	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience		X	-	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d’autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Article D. 4311-1 et suivants du code de la santé publique
-	Article L. 4311-1 et suivants du code de la santé publique

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
07/08/2009	Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Date de publication de la fiche	06-12-2024
Date de début des parcours certifiants	01-01-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-12-2033

Pour plus d’informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Infirmier(ère) en soins généraux (IDE) - Ministère de la santé et de l'accès aux soins

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Historique des changements de certificateurs :

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION	13001653800014	Est ajouté	06-12-2024

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP8940</u>	DE - Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade de licence

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation